



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

DIVISION DES RÉGIMES DE CONFORMITÉ ÉMERGENTS

La Division des régimes de conformité émergents (ECR) élabore de nouvelles approches programmatiques relatives à la coordination et au ciblage des services de coopération technique de l'ONUDI pour aider les États membres à répondre aux obligations qu'impose un nombre croissant de nouveaux régimes de conformité environnementale.

Divers accords, conventions et protocoles font actuellement l'objet de débats dans la communauté internationale pour tirer parti des connaissances accrues et des nouvelles technologies de maîtrise de la pollution. Ces textes ont aussi pour ambition d'imposer avec vigueur le respect des règlements et normes existants en matière d'environnement. De nouveaux régimes internationaux de conformité environnementale en cours de discussion ou sur le point d'entrer en vigueur ciblent spécifiquement des produits et composés chimiques tels que le mercure, les hydrofluorocarbures (HFC), les émissions d'oxyde nitreux pour l'agriculture, et le bromure de méthyle.

La Division des ECR favorise l'engagement proactif de l'ONUDI et de ses États membres au respect des exigences censées découler des nouveaux régimes de conformité. Cela s'accomplit par le développement de méthodes de mise en œuvre et d'approches de projets visant à instaurer et accroître la participation de l'ONUDI aux activités de développement industriel viable, notamment en matière de questions non énergétiques relatives à l'environnement. Simultanément, cette Division met en place des actions de nature formatrice ou innovante, aussi bien en ce qui concerne l'objectif du projet que l'approche du financement. Ces actions se focalisent sur des activités dans des secteurs industriels non couverts à ce jour ou réclamant des approches plus novatrices.

En outre, La Division des ECR conçoit, met en place et participe à des plans nationaux d'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO), ainsi qu'à des plans d'élimination progressive sectorielle, notamment dans le domaine des fumigants, des solvants, des agents de fabrication et de la production. La Division s'occupe aussi de planifier, de développer, de coordonner et de mettre en place des programmes et des projets de coopération technique relatifs aux SACO obsolètes et à d'autres produits chimiques dans le cadre des conventions en vigueur. La Division des ECR contribue ainsi à une orientation plus efficace des activités de l'ONUDI visant à la réduction des risques et à la facilitation de la gestion saine des gaz et des produits chimiques réduisant l'émission de polluants dans l'atmosphère, les eaux et les sols.

En outre, cette Division aide les pays en développement à acquérir des technologies respectueuses de l'environnement et à les faire adopter par les industries bénéficiaires pour qu'elles respectent pleinement les régimes émergents de conformité environnementale. Cela s'accomplit par la coopération dans les questions techniques relatives aux directives industrielles, par des évaluations, par la gestion du risque et par l'incitation aux meilleures pratiques, parmi d'autres activités.

Convention de Minamata

L'objectif de la Convention de Minamata – actuellement en attente de ratification – est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les émissions et les rejets anthropiques de mercure et de composés de mercure. La Convention procèdera, entre autres, en interdisant les nouvelles mines de mercure et en supprimant progressivement celles qui existent, ainsi qu'en interdisant la production, l'exportation et l'importation d'une gamme de produits contenant du mercure à compter de 2020.

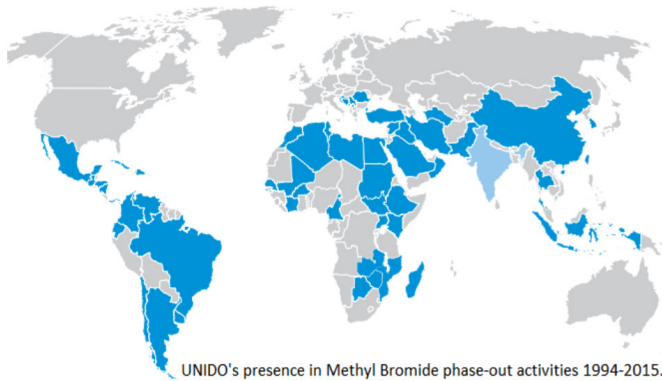
La Convention prévoit aussi l'élimination progressive ou la réduction de procédés de fabrication employant du mercure ou des composés de mercure ainsi que des mesures de contrôle sur les rejets dans les sols, l'air ou les eaux. Les déchets du mercure et les sites contaminés font l'objet d'articles spécifiques, de même que la création de plans d'action nationaux pour le secteur de l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or (EAPO).

La Division des ECR aidera les pays en développement à se conformer à la Convention de Minamata en organisant des évaluations du flux matériel de mercure dans le pays et de la capacité nationale à mettre en place une stratégie de mise en conformité. En outre, la Division assiste les parties prenantes dans l'élaboration des plans d'action nationaux pour la Convention de Minamata.



Bromure de méthyle

Le Bromure de méthyle est l'un des SACO figurant dans le Protocole de Montréal. C'est un composé essentiellement utilisé à des fins de fumigation des sols, des entrepôts, des structures, de traitement préalable à l'expédition et de quarantaine. Le Protocole de Montréal traite de la plupart des usages du bromure de méthyle, mais pas de celui relatif à la quarantaine et au traitement préalable à l'expédition (QPE). La fumigation au bromure de méthyle est souvent le traitement de prédilection pour certains types de marchandises périssables et durables dans le commerce mondial.



UNIDO's presence in Methyl Bromide phase-out activities 1994-2015.

Partant du principe que l'ONUDI est le principal organisme d'exécution de l'élimination du bromure de méthyle en vertu du Protocole de Montréal, et usant de sa forte capacité dans le commerce international, la Division des ECR travaille actuellement à l'identification de possibles alternatives pour le traitement à des fins de quarantaine et de traitement préalable à l'expédition.



Hydrofluorocarbures (HFC)

Les HFC sont de puissants gaz à effet de serre qui exacerbent le changement climatique. Essentiellement utilisés à des fins de climatisation et de réfrigération, les HFC peuvent présenter jusqu'à 10 000 fois le potentiel de réchauffement planétaire du dioxyde de carbone. Par conséquent, les signataires du Protocole de Montréal ont discuté de la possibilité d'un amendement au Protocole, et l'on s'attend à ce qu'elles s'entendent sur l'élimination progressive des HFC.

Au regard de cette tendance, La Division des ECR aide les pays en développement à mener des enquêtes nationales pour étudier les usages et identifier les fournisseurs et les réglementations sur l'utilisation des HFC et si possible en estimer les émissions.

L'ONUDI évite le recours aux HFC en substitution des hydrochlorofluorocarbures (HCFC) lorsque c'est possible; elle encourage les alternatives aux HFC dans les pays en développement par la création de projets démonstratifs comme le moyen le plus efficace de présentation des technologies à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP). En outre, La Division des ECR soutient des approches novatrices visant à combiner les mécanismes de financement du Protocole de Montréal et du Fonds pour l'environnement mondial.

Oxyde nitreux (N₂O)

L'oxyde nitreux (N₂O) est un gaz à effet de serre dont le potentiel de réchauffement de la planète est près de 300 fois supérieur à celui du dioxyde de carbone et 13 fois supérieur à celui du méthane. C'est aussi désormais la principale substance chimique émise dans l'atmosphère menaçant la couche d'ozone.

Le N₂O provient essentiellement de l'agriculture, de l'industrie, de la combustion de biomasse et des émissions indirectes par lixiviation, ruissellement et dépôt atmosphérique d'azote réactif (Nr). Parmi ces dernières, les émissions des sols agricoles prédominent, l'utilisation accrue des engrais azotés et du fumier entraînant l'augmentation des émissions. Selon les prévisions, tant que la population mondiale continuera de croître et, avec elle, le besoin de production alimentaire, la surface agricole et les émissions de N₂O en feront autant. Le tableau s'assombrit d'autant plus que ces projections tiennent également compte des augmentations potentielles de la demande en bioénergie.

La Division des ECR s'occupe du N₂O, notamment celui émis par la production agro-industrielle, qui figure actuellement dans le Protocole de Kyoto mais ne fait pas pour l'heure l'objet d'un traitement actif. Considérant l'importance et la pertinence du sujet, on s'attend à ce que la communauté internationale définisse dans un proche avenir des mesures de contrôle pour réduire non seulement les émissions de N₂O mais aussi le cycle de l'azote, qui affecte les sols et les ressources en eau.

Dans ce contexte, la Division des ECR met sur pied un programme visant à déterminer la meilleure méthodologie pour estimer les sources agricoles de N₂O et planifier de possibles activités et interventions pour surmonter les difficultés de la projection et de la réduction des émissions dans les prochaines décennies.

Pour plus d'informations, rejoignez-nous sur

<https://www.facebook.com/EnvironmentDepartmentUNIDO/>



L'ONUDI sur le web

Site web: <http://www.unido.org>

Youtube: <https://www.youtube.com/user/UNIDObeta>

Facebook: <https://www.facebook.com/UNIDO.HQ/>